

Faciliter les politiques et la planification en matière de durabilité à l'échelon local : l'exemple de la politique alimentaire

Septembre 2012

Introduction

Les politiques de durabilité peuvent être définies comme des décisions touchant à la fois des questions sociales, culturelles, économiques et environnementales. La planification de la durabilité, en tant que manifestation de ces politiques, fait référence à une planification visant à maintenir l'équilibre entre des objectifs environnementaux, économiques, culturels et des objectifs d'équité sociale. Étant donné la complexité inhérente à une telle approche multidimensionnelle, la responsabilité est souvent répartie entre des paliers gouvernementaux, des autorités de santé, des organisations à but non lucratif et des parties prenantes issues de la communauté. Le défi consiste souvent à coordonner les ressources et les rôles de chacun pour réussir la mise en œuvre.

Bien que les politiques et la planification en matière de durabilité soient pertinentes à de multiples échelons (du niveau du quartier jusqu'aux niveaux municipal, régional, national et même au-delà), cette note documentaire est conçue pour aider les acteurs de santé publique et les autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à promouvoir la durabilité au palier local, tant en milieu urbain que rural.

Pour circonscrire encore davantage la discussion et donner un exemple bien concret, nous nous attarderons à un type spécifique de politique de durabilité : la politique alimentaire. Les politiques alimentaires se définissent comme des décisions touchant les façons dont les gens produisent, obtiennent, consomment et disposent de leur nourriture au sein des communautés locales. Elles influent sur les possibilités de cultiver des aliments dans des jardins communautaires, sur la capacité de tous les citoyens d'avoir accès à de la nourriture nutritive à coût abordable dans les épiceries ou aux marchés fermiers et sur la capacité de gérer les déchets de nourriture, entre autres questions de santé et de durabilité. En ce sens, les politiques alimentaires sont globalement perçues comme des questions de durabilité

comportant des aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux.

Cette note documentaire présente d'abord les responsabilités traditionnelles et émergentes des gouvernements locaux. Elle résume ensuite brièvement diverses manières de concrétiser les priorités en matière de durabilité (de façon générale). S'ensuit un exposé sur l'exemple spécifique de la politique alimentaire, qui présente quatre facteurs pouvant faciliter la mise en application de telles politiques et, par extension, d'autres priorités en matière de durabilité.

Responsabilités des gouvernements locaux au Canada

Bien que les gouvernements locaux ne disposent pas de tous les acteurs et outils nécessaires en matière de durabilité, ce type de planification s'effectue souvent à cet échelon, ou encore en partenariat avec cet échelon. Il est donc utile de comprendre les responsabilités tant « traditionnelles » qu'émergentes de ce palier gouvernemental. Au Canada, les gouvernements locaux (peu importe leur taille) ont habituellement comme responsabilités, entre autres :

- **la planification et le développement du territoire** (p. ex. : réglementation de l'utilisation des terres, zonage);
- **la planification des transports** (p. ex. : transport public, construction et entretien des routes municipales);
- **les services d'urgence** (p. ex. : services de police et d'incendie);
- **les services publics** (p. ex. : réseaux d'égout, gestion des déchets, traitement de l'eau, réseau public de distribution d'électricité);
- **les lieux publics et parcs** (p. ex. : gestion des parcs, des espaces verts, des installations de récréation publiques);



- **les services communautaires** (p. ex. : bibliothèques et centres communautaires);
- **le développement économique** (p. ex. : décisions liées à l'utilisation des terres pour l'établissement de secteurs industriels et la circulation des biens qui entrent et sortent des villes).

Au cours des dernières décennies, de nombreuses autres questions se sont retrouvées à l'ordre du jour des gouvernements locaux. Elles peuvent inclure :

- les communautés en santé (p. ex. : quartiers propices à la marche);
- la biodiversité et la protection de l'habitat;
- la protection et la restauration écologiques;
- l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques;
- l'inclusion sociale et le renforcement des capacités de la communauté;
- le développement économique de la communauté;
- la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables.

Même si elles ne concernent pas tous les gouvernements locaux, ces questions ont certaines caractéristiques similaires : elles sont le reflet de nouvelles (et souvent complexes) façons de comprendre les secteurs d'action des autorités locales et de leurs partenaires¹. Elles sont typiquement multidimensionnelles et entraînent une responsabilité partagée entre diverses autorités. Elles peuvent nécessiter une collaboration considérable entre les nombreuses parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. En outre, elles sont généralement considérées comme des questions de politiques et de planification promouvant le développement durable.

¹ Il serait peut-être plus exact de dire que ces questions sont revenues à l'ordre du jour des municipalités plutôt que de constituer de nouveaux sujets d'intérêt, étant donné que plusieurs préoccupations urbaines « émergentes », dont la sécurité alimentaire, la santé et l'hygiène, la gestion de la diversité et la participation citoyenne sont en fait d'anciennes priorités des administrations municipales qui ont été complètement (mais pas irrévocablement) dissociées des processus d'urbanisation de la fin du vingtième siècle. Ce qui pourrait être « nouveau » est la mesure dans laquelle les liens entre ces questions sont soulignés, en réponse aux défis d'une ampleur sans précédent.

Mettre en œuvre de nouvelles priorités en matière de durabilité

Étant donné la complexité de la planification en matière de durabilité, il n'est pas étonnant que la mise en œuvre de ces priorités émergentes comporte certains défis. Les politiques en matière de durabilité sont complexes et interreliées et exigent donc, entre autres choses, la coopération de différents acteurs et secteurs, surtout lorsque l'on considère que les priorités émergentes sont souvent intersectorielles et qu'elles n'ont parfois pas de base juridictionnelle clairement établie. Comme l'ont observé les géographes Lake et Hanson (2000) : « le principal obstacle à la durabilité est l'absence de modèles institutionnels concernant la mise en œuvre de pratiques durables dans des contextes locaux » (p. 2, traduction libre).

L'analyse et la compréhension des obstacles ont certes leur importance, mais il est tout aussi important de comprendre les facteurs et mécanismes qui *facilitent* la mise en pratique de réponses politiques à des questions émergentes. Au cours de la dernière décennie, chercheurs et praticiens ont tenté de mieux comprendre les facteurs qui favorisent la mise en œuvre de politiques en matière de durabilité. Une attention particulière a été accordée à la compréhension des processus spécifiques par lesquels divers acteurs et institutions (gouvernementaux et non gouvernementaux) assument de nouveaux rôles dans la gouvernance, la planification et l'élaboration de politiques à l'échelon local (Elwood, 2004). En ce qui concerne la planification de la durabilité au palier local, l'approche misant sur un « partenariat local » constitue un autre secteur d'intérêt. On décrit cette approche comme la création de liens de collaboration entre le gouvernement, les institutions locales et les organisations communautaires pour aborder des problèmes comportant de multiples facettes (Elwood, 2002; Larner et Craig, 2002; Craig, 2004; Larner, 2004a; 2004b; Geddes, 2006). On s'intéresse également au renforcement des capacités organisationnelles pour mettre en œuvre des politiques dans des secteurs inhabituels. Ce dernier point fait référence à l'étendue des connaissances et de l'expertise du personnel, tout comme à la disponibilité de soutien approprié en matière de réglementation et de planification.

Toutes ces questions ont pour point commun un intérêt pour la détermination des outils et ressources disponibles afin de faciliter la mise en œuvre de nouvelles politiques. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises façons de mettre en œuvre des politiques de durabilité. Par contre, il est possible de cerner des facteurs qui contribuent à leur réussite, comme l'ont démontré la recherche et la pratique. Après tout, les politiques de durabilité sont dynamiques et évoluent avec le temps; une mise en œuvre efficace variera donc selon chaque cas.

Quatre facteurs qui peuvent faciliter les politiques et la planification en matière de durabilité

En se basant sur la recherche et la pratique, il est possible de relever quatre facteurs pouvant influencer sur la capacité des gouvernements locaux à mettre en œuvre des politiques de durabilité et à mettre en pratique des mesures planifiées (Mendes, 2008). Ces facteurs sont :

- 1) le statut juridique et le mandat d'une nouvelle politique en matière de durabilité;
- 2) le personnel affecté à une nouvelle politique et l'emplacement de cette politique au sein de la bureaucratie du gouvernement local;
- 3) l'intégration aux réglementations et politiques existantes;
- 4) des partenariats efficaces et des mécanismes de participation citoyenne.

L'exemple de la politique alimentaire sera maintenant utilisé pour illustrer comment ces facteurs peuvent influencer sur la capacité des gouvernements locaux à mettre en œuvre efficacement des politiques de ce secteur émergent et, par extension, celles d'autres secteurs également en lien avec la durabilité.

Exemple de cas : la politique alimentaire

STATUT JURIDIQUE ET MANDAT D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE

D'un point de vue organisationnel, les mandats officiels des politiques alimentaires forment souvent une pierre d'assise sur laquelle reposeront de nouvelles politiques, et qui justifiera leur élaboration.

Sans mandat officiel ni statut juridique, il peut y avoir restriction des ressources et des autorisations nécessaires pour promouvoir ces politiques. Ces mandats sont normalement donnés par le maire et le conseil d'un gouvernement local, mais peuvent aussi être promulgués sous forme d'ententes officielles avec des institutions partenaires.

Encadré 1 : Exemple de mandat incitatif à Toronto

La Ville de Toronto a été l'une des premières villes au monde à adhérer au mouvement des Villes-santé institué par les Nations Unies. Ce mandat a ouvert la voie à la création du Conseil de la politique alimentaire de Toronto (Toronto Food Policy Council – TFPC) en 1991 qui, à son tour, a permis d'importants progrès dans le domaine des politiques alimentaires à Toronto.

Encadré 2 : Exemple de mandat incitatif à Vancouver

En 2003, la Ville de Vancouver a formulé un mandat officiel pour les politiques alimentaires en demandant la création d'un « système alimentaire juste et durable ». Ce mandat a permis l'élaboration du premier plan d'action alimentaire (*Action Plan for Creating a Just and Sustainable Food System – 2003*)² et de la charte alimentaire (*Vancouver Food Charter – 2007*)³ de la ville, entre autres politiques alimentaires. Il sert actuellement de base à l'élaboration d'une stratégie alimentaire municipale globale.

Évidemment, un mandat ne constitue pas en soi une garantie de mise en œuvre. Néanmoins, il sert souvent d'argument de poids justifiant la recherche de ressources additionnelles, qui peuvent inclure le temps du personnel ou des ressources financières.

AFFECTATION DE PERSONNEL ET EMPLACEMENT DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRE AU SEIN DE LA BUREAUCRATIE DU GOUVERNEMENT LOCAL

Peu de gouvernements locaux au Canada (qu'ils soient de petite ou de grande taille) ont du personnel affecté uniquement aux politiques alimentaires. Toutefois, de tels postes existent. La Ville de Toronto, où le Toronto Food Policy Council comporte depuis plusieurs années un poste de coordonnateur (rattaché au Bureau de santé publique de Toronto),

² Vancouver City Council, 2003 : <http://former.vancouver.ca/commssvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/systems/just.htm>.

³ City of Vancouver, 2007b : <http://vancouver.ca/people-programs/vancouver-food-charter.aspx>.

en est un exemple notable. Des emplois similaires plus ou moins axés sur des politiques alimentaires existent depuis 2004 dans d'autres villes, comme Vancouver.

La recherche et les meilleures pratiques montrent que l'affectation de personnel est un important facteur de réussite en ce qui a trait à la mise en œuvre d'une politique alimentaire (Borron, 2003; Dahlberg, 1994, 1992; Toronto Food Policy Council, 2002). Les avantages de l'affectation de personnel à de telles politiques incluent un *leadership* constant, une stabilité organisationnelle, le maintien de l'attention des services du gouvernement local en ce qui concerne les objectifs du système alimentaire et la réduction des délais dans les activités (Borron, 2003; Toronto Food Policy Council, 2002). Le personnel affecté aux politiques alimentaires doit, entre autres responsabilités, assurer la liaison entre les partenaires internes et externes, favoriser le consensus, élaborer des politiques, gérer leur mise en œuvre, trouver des « champions » et faciliter des programmes pilotes (*ibid.*).

Cependant, l'existence de postes entièrement axés sur les politiques alimentaires n'est pas une condition préalable absolument essentielle à la réussite de la mise en œuvre. Il s'agit là d'un point très important, particulièrement pour les plus petites municipalités ou les villages, où les ressources peuvent être limitées. En ce qui concerne l'affectation de personnel, il peut s'avérer tout aussi efficace d'intégrer les responsabilités liées aux questions touchant le système alimentaire aux mandats de postes existants, de manière à multiplier les avantages. Par exemple, la responsabilité des jardins communautaires peut être ajoutée aux tâches d'un planificateur communautaire ou environnemental afin de verdir une communauté locale, d'améliorer la biodiversité et de créer des lieux de rassemblement dynamiques. Établir un partenariat avec un organisme ou un groupe communautaire ayant un mandat complémentaire pourrait constituer une autre bonne stratégie. Ainsi, il n'est pas nécessairement préférable d'avoir des postes exclusivement orientés vers une question particulière liée à la durabilité, comme l'alimentation.

« L'emplacement » de la politique alimentaire au sein de la bureaucratie d'un gouvernement local est un important facteur à considérer parce qu'il pourrait influencer sur le soutien disponible pour la mise en œuvre de la politique et sur les types de questions

abordées en lien avec cette politique alimentaire. Par exemple, le mandat de la politique alimentaire de la Ville de Toronto s'insère dans celui du Bureau de santé publique de Toronto, qui s'attarde, entre autres, à « assurer l'accès à une nourriture saine, à prix abordable, suffisante et culturellement acceptable » (City of Toronto, 2012, traduction libre). Toutefois, cela n'empêche pas la participation d'autres services et secteurs particuliers. En fait, pour s'assurer que la nature multidimensionnelle des questions liées à la politique alimentaire est pertinente pour l'ensemble d'une organisation, il pourrait être préférable d'utiliser une approche plus intégrée.

L'un des mécanismes organisationnels et de dotation qui peut permettre ce genre d'intégration consiste à l'examen, par un comité directeur ou une équipe technique intersectorielle, des questions liées au système alimentaire. Par exemple, le comité directeur voué aux réseaux alimentaires de la Ville de Vancouver est une équipe formée de membres de divers services qui se réunissent mensuellement pour discuter de sujets et résoudre des problèmes en lien avec des programmes et politiques alimentaires variés, allant des jardins communautaires et des marchés fermiers aux programmes d'acquisition d'aliments locaux et de gestion de déchets alimentaires. Cette approche reflète la réalité d'une politique alimentaire (et d'autres questions de durabilité) qui nécessite habituellement la participation de plusieurs services.

INTÉGRATION D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE À DES POLITIQUES OU RÉGLEMENTATIONS EXISTANTES

Tout comme l'approche multidimensionnelle visant à incorporer des questions en lien avec le système alimentaire aux tâches du personnel existant, l'intégration d'une politique alimentaire à des politiques et réglementations complémentaires apporte souvent de nombreux avantages qui débordent le cadre d'une seule et unique question. Il s'agit d'un élément clé en ce qui concerne la durabilité, qui a pour principe central une planification multifonctionnelle entraînant des résultats multiples. Cette approche peut s'avérer ardue étant donné la nature complexe et intersectorielle d'une politique alimentaire. Une telle politique touche à des questions de réglementation concernant l'environnement, le développement social, la santé publique, la lutte contre la pauvreté

ainsi que le développement de la communauté et de l'économie locale, entre autres. L'intégration d'une politique alimentaire peut également poser problème en raison de mésententes sur ce qui constitue ou non une responsabilité du gouvernement local. Malgré les difficultés, les politiques alimentaires se sont avérées innovatrices, dans la mesure où elles proposent une gamme d'outils d'intégration qui non seulement regroupent de nombreuses questions de durabilité, mais demandent aussi, pour leur formulation et leur mise en œuvre, la participation de parties prenantes non gouvernementales.

Les chartes alimentaires municipales illustrent bien cette tendance. Ce sont des énoncés de principes présentant une vision du développement d'un système alimentaire juste et durable. Elles incluent parfois des énoncés de vision, des principes et des objectifs généraux. Les chartes alimentaires sont habituellement élaborées par des gouvernements locaux, des regroupements de citoyens, des conseils de politique alimentaire ou d'autres agences.

Encadré 3 : Municipalités canadiennes ayant des chartes alimentaires

Ontario : Toronto et Sudbury
Saskatchewan : Saskatoon et Prince Albert
Colombie-Britannique : Kamloops, North Cowichan, Merritt, Kaslo et Vancouver

La création de stratégies alimentaires municipales ou de plans de sécurité alimentaire est un autre exemple d'intégration de politique alimentaire aux cadres juridiques et réglementaires d'un gouvernement local. Il s'agit d'énoncés de politiques globaux (par ex. : plan de transport ou plan de logement municipal) qui regroupent plusieurs objectifs de politique alimentaire sous le couvert d'une politique-cadre, tout en établissant un lien entre eux et d'autres objectifs plus généraux de durabilité et de santé communautaire.

Encadré 4 : La stratégie alimentaire de Toronto

Le 1^{er} juin 2010, le rapport sur la stratégie alimentaire de Toronto, intitulé *Cultivating Food Connections: Towards a Healthy and Sustainable Food System for Toronto*⁴, a été présenté au Bureau de santé de cette ville (Toronto Board of Health). Ce rapport souligne les secteurs prioritaires où la ville peut atteindre ses principaux objectifs environnementaux, économiques, sociaux et communautaires tout en améliorant la santé. Il fait état de nombreux changements positifs déjà amorcés et propose plusieurs étapes à suivre subséquemment pour assurer un *leadership* municipal.

Parmi les autres exemples de cadres de politiques ou de plans locaux auxquels les questions liées au système alimentaire peuvent être intégrées, on retrouve :

Encadré 5 : Exemples de politiques ou plans liés au système alimentaire

Type politique ou de plan	Exemple
Plans de durabilité et plans de santé	<p>Plan d'action Greenest City 2020 de Vancouver, Objectif 10 – « Aliments locaux » (City of Vancouver, 2012). https://vancouver.ca/green-vancouver/a-bright-green-future.aspx</p> <p>Initiative communautaire pour l'alimentation de la Colombie-Britannique (BC Provincial Health Services Authority, 2012). http://www.phsa.ca/HealthProfessionals/Population-Public-Health/Food-Security/default.htm</p>
Plans communautaires officiels et changements de zonage	<p>Plan communautaire officiel de la Ville de Victoria, Section 17 – « Systèmes alimentaires » (City of Victoria, 2012). http://www.shapeyourfuturevictoria.ca/</p> <p>Lignes directrices en matière d'agriculture urbaine pour le secteur privé (City of Vancouver, 2008). http://vancouver.ca/people-</p>

⁴ Toronto Public Health, 2010 : <http://wx.toronto.ca/inter/health/food.nsf>.

	programs/urban-agriculture-guidelines.aspx
Plans de quartier	Plan d'agriculture urbaine pour Southeast False Creek (City of Vancouver, 2007a). http://former.vancouver.ca/comms/vcs/southeast/documents/pdf/designingJA.pdf

PARTENARIATS EFFICACES ET MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

La mesure dans laquelle les questions de durabilité comportant de multiples facettes, comme une politique alimentaire, favorisent les partenariats avec d'autres parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales constitue un important indicateur de la réussite de leur mise en œuvre. Il s'agit là d'un point important parce qu'il reflète la nature participative inhérente à la politique alimentaire, ainsi que l'importance de la gestion communautaire (et parfois intergouvernementale) des politiques alimentaires et de leur mise en œuvre.

Par exemple, l'autorité de santé (Interior Health Authority), la Ville de Kamloops et le conseil de politique alimentaire de Kamloops ont établi un partenariat pour mettre sur pied la *Community Food Action Initiative*, une initiative alimentaire communautaire, en 2006. L'objectif de ce projet était de rechercher la participation de parties prenantes pour renforcer et soutenir la planification, la politique et les pratiques alimentaires dans la région de Kamloops. La *Community Food Action Initiative* comprenait les cinq éléments suivants :

(1) inventaire des ressources et des projets du domaine de l'alimentation; (2) consultation communautaire et examen de la politique; (3) forum pour examiner la politique et élaborer des mesures à prendre; (4) plan provisoire; (5) évaluation à l'aide d'une fiche de rendement sur la sécurité alimentaire.

En outre, la portée des mécanismes de participation citoyenne pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques alimentaires semble être un facteur déterminant de leur réussite. Les conseils de politique alimentaire constituent un des exemples les plus courants de mécanisme de participation citoyenne en matière de politique alimentaire. Ces conseils sont des associations bénévoles constituées de parties prenantes provenant de tous les secteurs du système alimentaire. Habituellement, le mandat d'un tel conseil est d'examiner le

fonctionnement d'un système alimentaire et de proposer des idées, des mesures et des recommandations de politiques pour l'améliorer. Le premier conseil de politique alimentaire a été créé il y a environ 30 ans à Knoxville, au Tennessee. Selon la Community Food Security Coalition, il en existe maintenant approximativement 100 aux États-Unis. Au Canada, leur nombre augmente aussi. Le premier conseil de politique alimentaire canadien a vu le jour à Toronto en 1991. Depuis, de nombreux conseils similaires ont été mis sur pied dans les villes et régions du Canada. Plusieurs conseils et coalitions en matière de politique alimentaire ont été instaurés au pays, à l'échelle provinciale et nationale⁵.

Les Neighbourhood Food Networks (NFN – réseaux alimentaires de quartier) de Vancouver en sont un autre exemple. Ils constituent un modèle novateur d'organisations de quartier qui se consacrent aux questions liées au système alimentaire. Ce sont des coalitions de citoyens, d'organismes et d'agences, au sein d'un même quartier ou réparties entre plusieurs quartiers, qui collaborent pour aborder les questions de sécurité alimentaire et de système alimentaire. Les NFN se sont avérés de puissants catalyseurs du développement communautaire et du renforcement des capacités de la communauté; en outre, ils améliorent l'accès à des aliments sains, à prix abordables et nutritifs pour tous. Les NFN travaillent en collaboration étroite avec le gouvernement local de Vancouver, l'autorité de santé provinciale, les centres communautaires, les résidents des quartiers et de nombreux autres partenaires afin de trouver et de mettre en œuvre des solutions en matière de système alimentaire dans leurs quartiers respectifs.

Les forums et conférences publiques organisés pour obtenir une rétroaction sur les questions liées à une politique alimentaire et pour faire participer les citoyens à des exercices d'éducation et de sensibilisation constituent un troisième exemple de mécanisme de participation citoyenne pouvant faciliter la mise en œuvre de ce type de politique. La conférence intitulée *Hammering Out a Food Policy for Hamilton: Preparing the Ground*, qui s'est tenue dans la ville de Hamilton, en Ontario, en février 2011, en fait état. Elle avait pour objectif

⁵ On peut trouver une note documentaire sur les conseils de politique alimentaire à l'adresse suivante : http://www.ccnpps.ca/153/publications.ccnpps?id_article=663.

d'examiner des questions de sécurité alimentaire ainsi que le rôle que pouvaient jouer les citoyens de Hamilton dans l'élaboration d'une politique alimentaire à l'échelle de la ville. Les principaux points discutés portaient sur l'agriculture et la production alimentaire, la commercialisation et l'éducation, les systèmes de distribution alimentaire et l'accès à la nourriture.

Enfin, les trousse d'aide à la participation communautaire peuvent constituer d'importantes ressources incitatives appelant la mobilisation citoyenne autour des questions en lien avec le système alimentaire. La *Community Food Animator Toolkit* (trousse d'animation sur l'alimentation communautaire) (Bett et Fodor, 2012), conçue pour fournir aux individus et aux organismes les outils nécessaires pour inciter leurs voisins, familles, amis, collègues, ainsi que d'autres réseaux et communautés à discuter d'alimentation, en est un bon exemple. À l'origine, elle faisait partie intégrante du processus de participation communautaire compris dans la stratégie alimentaire de Vancouver, mais elle est encore utilisée pour encourager la discussion au sein des communautés ainsi qu'entre les résidents et la municipalité à propos des questions alimentaires. Cette trousse se trouve à l'adresse suivante : http://former.vancouver.ca/comm_svcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/pdf/FoodAnimationToolkit.pdf.

En conclusion

Comme les gouvernements, les autorités de santé, les organisations à but non lucratif et les parties prenantes de la communauté doivent, encore aujourd'hui, se débattre avec des questions de durabilité complexes, il devient de plus en plus important de se familiariser avec des stratégies efficaces pour mettre en œuvre les politiques. Les « ingrédients » assurant le succès d'une telle mise en œuvre varieront selon le lieu où la politique sera implantée; néanmoins, nous pouvons tirer un apprentissage de certains exemples de facteurs de facilitation. Cette note documentaire a présenté quatre de ces facteurs :

- 1) le statut juridique et le mandat d'une nouvelle politique en matière de durabilité;
- 2) le personnel affecté à une nouvelle politique et l'emplacement de cette politique au sein de la bureaucratie du gouvernement local;
- 3) l'intégration aux réglementations et politiques existantes;
- 4) des partenariats efficaces et des mécanismes de participation citoyenne.

Travaux cités et ressources utiles

- American Planning Association. (2007). *Policy guide on community and regional food planning*. Washington, D.C.: APA. Consulté en ligne : <http://www.planning.org/policy/guides/adopted/food.htm>
- American Planning Association. (2000). *Policy guide on planning for sustainability*. Washington, D.C.: APA. Consulté en ligne : <http://www.planning.org/policy/guides/adopted/sustainability.htm>
- Bett, E. et Fodor, Z. (2012). *Community food animation. A toolkit for community engagement with the food system*. Consulté en ligne : http://former.vancouver.ca/comm_svcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/pdf/FoodAnimationToolkit.pdf
- Borron, S. M. (2003). *Food policy councils: Practice and possibility*. Congressional Hunger Center. Eugene, Oregon. Non publié.
- BC Interior Health Authority, City of Kamloops et Kamloops Food Policy Council. (2006). *Community Food Action Initiative*. Non publié.
- BC Provincial Health Services Authority. (2012). Food security. Consulté en ligne le 28 juin 2012 : <http://www.phsa.ca/HealthProfessionals/Population-Public-Health/Food-Security/default.htm>
- Chatterton, P. et Style, S. (2001). Putting sustainable development into practice? The role of local policy partnership networks. *Local Environment*, 6(4), 439 – 452.
- City of Toronto. (2012). Toronto Food Policy Council. Consulté en ligne le 28 juin 2012 : <http://www.toronto.ca/health/tfpc/index.htm>
- City of Vancouver. (2012). *Greenest City 2020 Action Plan*. Consulté en ligne : <https://vancouver.ca/green-vancouver/a-bright-green-future.aspx>

- City of Vancouver. (2008). *Urban agriculture design guidelines for private realm*. Consulté en ligne : <http://vancouver.ca/people-programs/urban-agriculture-guidelines.aspx>
- City of Vancouver. (2007a). *Designing urban agriculture opportunities for Southeast False Creek*. Consulté en ligne : <http://former.vancouver.ca/commsvcs/southeast/documents/pdf/designingUA.pdf>
- City of Vancouver (2007b). *Vancouver Food Charter*. Consulté en ligne : <http://vancouver.ca/people-programs/vancouver-food-charter.aspx>
- City of Victoria. (2012). *Official Community Plan*. Consulté en ligne : <http://www.shapeyourfuturevictoria.ca/>
- Dahlberg, K. (1994). *Food Policy Councils: The experience of five cities and one county*. Paper presented at the Joint Meeting of the Agriculture, Food and Human Values Society and the Society for the Study of food and Society, Tuscon AZ, June 9 – 12.
- Dahlberg, K. (1992). *Report and recommendations on the Knoxville, Tennessee food system*. Non publié.
- Dorcey, A. H. J. (2003). Sustainability governance: Surfing the waves of transformation. Dans B. Mitchell (dir.), *Resource and environmental management in Canada: Addressing conflict and uncertainty*. Oxford University Press: Oxford.
- Elwood, S. (2004). Partnerships and participation: Reconfiguring urban governance in different state contexts. *Urban Geography*, 25(8), 755 – 770.
- Elwood, S. (2002). Neighbourhood revitalization through 'collaboration': Assessing the implications of neoliberal urban policy at the grassroots. *GeoJournal*, 58, 121 – 130.
- Fodor, Z. (2011). *People systems in support of food systems: The neighbourhood food justice network movement in Vancouver, British Columbia*. Unpublished Master's thesis. School of Community and Regional Planning, University of British Columbia.
- Geddes, M. (2006). Partnership and the limits to local governance in England: Institutional analysis and neoliberalism. *International Journal of Urban and Regional Research*, 30(1), 76 – 97.
- Healey, P. (2002). On creating the 'city' as a collective resource. *Urban Studies*, 39(10), 1777 – 1792.
- Lake R. W. et Hanson, S. (2000). Editorial, needed: Geographic research on urban sustainability. *Urban Geography*, 1, 1 – 4.
- Larner, W. (2004a). *Neoliberalism in (regional) theory and practice: The Stronger Communities Action Fund. Research Paper 14*. Strengthening Local Partnerships, Local Partnerships and Governance Research Group, Auckland, New Zealand.
- Larner, W. (2004b). *The 'Partnering State': New spaces and subjects of social policy in Aotearoa New Zealand*. Paper presented at American Association of Geographers 2004 Annual Meeting, March 14 – 19.
- Larner, W. et Craig, D. (2002). *After neoliberalism? Local partnerships and social governance in Aotearoa New Zealand*. Research Paper 3. Strengthening Communities through Local Partnerships, Local Partnerships and Governance Research Group, Auckland, New Zealand.
- Mendes, W. (2012). *Les conseils de politiques alimentaires*. Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. Consulté en ligne : http://www.ccnpps.ca/153/publications.ccnpps?id_article=663
- Mendes, W. (2008). Implementing social and environmental policies in cities: The case of food policy in Vancouver, Canada. *International Journal of Urban and Regional Research*, 32(4), 942 – 967.
- Moore, J. L. (1994). *What's stopping sustainability? Examining barriers to implementation of clouds of change*. Unpublished Master's thesis. University of British Columbia School of Community and Regional Planning, Vancouver.

Robinson, P. et Gore, C. (2005). Barriers to Canadian municipal response to climate change. *Canadian Journal of Urban Research*, 14(1), 102 – 120.

Toronto Public Health. (2010). *Cultivating food connections: Towards a healthy and sustainable food system for Toronto*. Consulté en ligne : <http://wx.toronto.ca/inter/health/food.nsf>

Toronto Food Policy Council. (2002). *Introducing the Toronto Food Policy Council: Who we are, what we do, and how we do it*. Non publié.

Vancouver City Council. (2003). Action plan for creating a just and sustainable food system for the City of Vancouver. Consulté en ligne le 28 juin 2012 : <http://former.vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/systems/just.htm>

Septembre 2012

Auteure : Wendy Mendes, School of Community & Regional Planning, University of British Columbia

REMERCIEMENTS

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) tient à remercier Stacy Barter, Patricia Collins et Olivier Bellefleur pour leurs judicieux commentaires.

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) vise à accroître l'expertise des acteurs de la santé publique en matière de politiques publiques favorables à la santé, à travers le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. Le CCNPPS fait partie d'un réseau canadien de six centres financés par l'Agence de la santé publique du Canada. Répartis à travers le Canada, chacun des centres de collaboration se spécialise dans un domaine précis, mais partage un mandat commun de synthèse, d'utilisation et de partage des connaissances. Le réseau des centres agit autant comme une structure de diffusion des contributions spécifiques des centres que de lieu de production conjointe des projets communs. Le CCNPPS est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un chef de file en santé publique au Canada.

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada par le biais du financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Agence de la santé publique du Canada.

N° de publication : 1641

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : www.inspq.qc.ca et du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé au : www.ccnpps.ca.

An English version of this paper is also available on the National Collaborating Centre for Healthy Public Policy website at: www.ncchpp.ca and on the Institut national de santé publique du Québec website at: www.inspq.qc.ca/english.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 2^e TRIMESTRE 2013
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISBN : 978-2-550-67688-1 (VERSION IMPRIMÉE ANGLAISE)
ISBN : 978-2-550-67689-8 (PDF ANGLAIS)
ISBN : 978-2-550-67686-7 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN : 978-2-550-67687-4 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2013)

